

I. BUDGET 2016

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption a été validé par le Conseil d'Administration du 02 décembre 2015 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 08 décembre 2015. Ce dernier a fait l'objet de modifications en cours d'année. Un budget rectificatif a été validé par le Conseil d'Administration réuni en date du 18 novembre 2016. Il s'établissait à hauteur de 2.826.647,00 Euros en recettes, 2.587.647,00 Euros en Autorisation d'Engagements et 2.866.647,00 Euros en Crédits de Paiement pour les dépenses.

Le budget, conformément aux dispositions de la LOLF, est voté par enveloppes au sein desquelles l'Ordonnateur peut procéder aux ajustements nécessaires en cours d'exécution par voie de transfert de crédits, sans avoir à présenter une délibération au Conseil d'Administration.

Les enveloppes sont :

- L'enveloppe « *fonctionnement* » permet de répondre aux besoins propres de l'Etablissement.
- L'enveloppe « *personnel* » est composée de l'ensemble des sommes utilisées au titre des rémunérations des personnels du GIP, en France, ainsi qu'au sein de ses pays partenaires.
- L'enveloppe « *investissement* » est utilisée pour toute acquisition de biens d'un montant supérieur à 500 euros.

A. Principaux mouvements budgétaires de l'année 2016

1. Budget rectificatif n°01 du 18 octobre 2016

Par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes portées au budget initial :

- Diminution de la subvention de 50.000,00 Euros ;

Le budget rectificatif n°01 prévoyait un résultat prévisionnel déficitaire de 40.000 Euros et un prélèvement sur les fonds de roulement équivalent.

B. Exécution du budget : les recettes de l'Agence

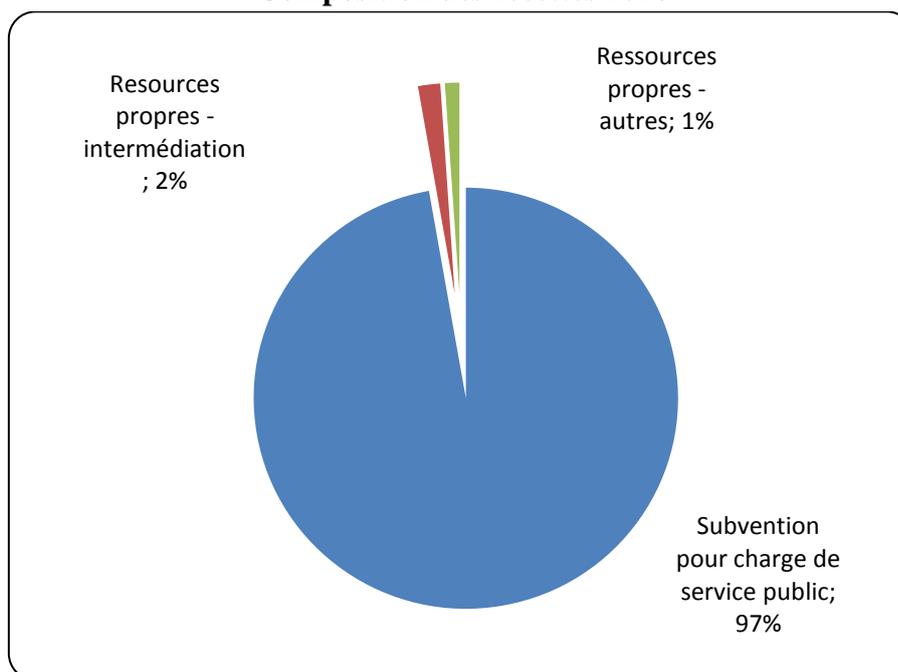
Conformément au décret GBCP et contrairement à 2015, la valorisation de l'action des départements n'apparaît plus dans le budget. Ces éléments continuent par contre d'être

intégrés au compte financier du GIP. De la même manière, les produits financiers ne constituent plus des recettes budgétaires et ne sont traitées qu'en comptabilité générale.

Etat des recettes après budget rectificatif n°01 du 18 octobre 2016 et comparatif 2015 - 2016

	2015			2016		
	Budget (BR n°02)	Titré	Taux de réalisation	Budget (BR n°01)	Encaissé	Taux de réalisation
Subvention pour charge de service public	2 631 026,00	2 631 026,00	100%	2 436 647,00	2 436 647,00	100%
Valorisation de l'action des départements	1 332 865,06	1 332 865,06	100%			
Recettes propres : intermédiation	325 000,00	68 987,04	21%	325 000,00	42 388,01	13%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	65 000,00	30 577,76	47%	65 000,00	27 426,61	42%
Produits financiers		537,65				
Total	4 353 891,06	4 063 993,51	93%	2 826 647,00	2 506 461,62	89%

Composition des recettes 2016



1. Subvention pour charges de service public

Entre 2015 et 2016, la subvention est passée de 2.631.026 euros à 2.436.647 euros, soit une diminution de l'ordre de 7,4%. Elle est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale : programme 304 – Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire.

2. Autres recettes

a. Recettes relatives à l'intermédiation financière

Ces recettes regroupent les sommes demandées aux familles dans le cadre des procédures d'adoption : frais de dossier dans certains pays (Mexique, Vietnam, Chine) et frais d'envoi des dossiers. Ces sommes sont avancées par l'AFA et remboursées par les familles. Les montants sont déterminés par décision du Conseil d'Administration.

En 2016, le montant de ces recettes s'est établi à 42.388,01 Euros, dont 60% est constitué par les recettes liés à l'envoi des dossiers et 40% par les recettes liées aux frais de dossier. Étroitement liées au nombre d'adoptions réalisées, ces recettes ont été inférieures aux prévisions (taux d'exécution de 13%). Elles sont en diminution par rapport à 2015 (-38,6%). L'émission d'avis de sommes à payer pour les frais de dossier a diminué de 58% mais a progressé de 10% pour les frais d'envoi entre 2015 et 2016.

b. Autres recettes : remboursements de la CPAM, des cotisations relatives aux contrats aidés et autres

Constituées principalement des remboursements des indemnités journalières dues au titre des arrêts maladie et des congés maternité par les caisses primaires d'assurance maladie et du remboursement des cotisations relatives aux contrats aidés, ces autres recettes sont en baisse par rapport à 2015 (-10,3%) et s'élèvent en 2016 à 27.426,61 Euros.

Au total, les recettes pour l'année 2016 se sont élevées à 2.506.461,62 Euros, contre 2.731.128,45 Euros hors valorisation de l'action des départements et hors produits financiers en 2015, soit une diminution de 224.129,18 Euros (-8,2%) s'expliquant par :

- La diminution de la subvention : - 194.379,00 Euros
- La diminution des autres ressources : - 29.750,18 Euros

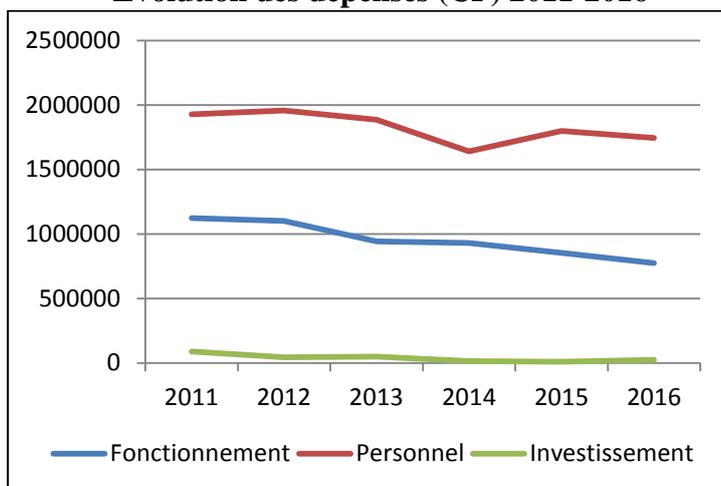
Le taux d'exécution des recettes est de 89 %.

C. Exécution du budget : les dépenses de l'Agence

Etat des dépenses en AE et en CP après budget rectificatif n°01 du 18 octobre 2016

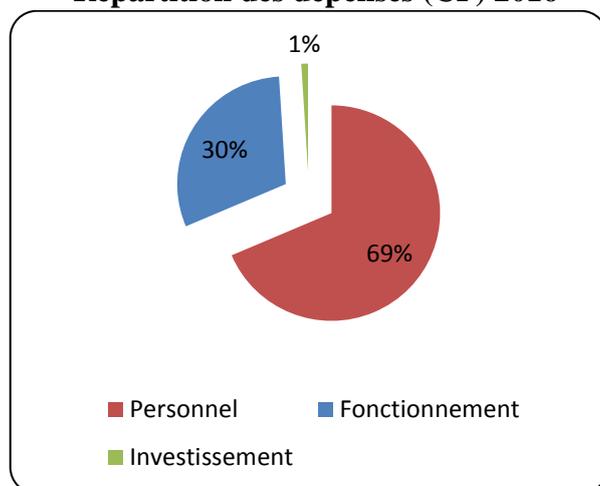
	AE			CP		
	Budget (BR n°01)	Exécuté	Taux de réalisation	Budget (BR n°01)	Exécuté	Taux de réalisation
Personnel	1 800 000,00	1 744 037,39	97%	1 800 000,00	1 744 037,39	97%
Fonctionnement	727 647,00	553 052,52	76%	1 006 647,00	773 994,20	77%
Investissements	60 000,00	25 274,76	42%	60 000,00	25 274,76	42%
Total	2 587 647,00	2 322 364,67	90%	2 866 647,00	2 543 306,35	89%

Evolution des dépenses (CP) 2011-2016¹



1 Hors dotation aux amortissements

Répartition des dépenses (CP) 2016



La différence entre AE et CP s'explique de la manière suivante :

	Montant	Observations
Dépenses en AE	2 322 364,67	
+ Dépenses sur EJ antérieurs	270 798,02	loyer et charges locatives siège AFA
- Reste à payer sur EJ 2016	49 856,34	charges à payer, contrats ou baux en cours
= Dépenses en CP	2 543 306,35	

1. Fonctionnement

En 2016, les dépenses de fonctionnement en CP se sont élevées à 773.994,20 Euros contre 853.518,48 Euros en 2015, soit une diminution de 9,4%.

La majeure partie des économies réalisées découle de la restitution fin 2015 d'une partie des locaux de l'AFA (économie sur les loyers, les charges locatives, les assurances...) et de la diminution des dépenses d'intermédiation, liée à la diminution des recettes d'intermédiation et à celle du nombre d'adoptions réalisées. Les dépenses de communication (affranchissement, téléphone, internet), l'un des principaux postes de dépense, ont également diminué en 2016 (7,9%).

Par contre certaines dépenses ont augmenté. C'est notamment le cas des dépenses de maintenance (y inclus les présentations informatiques et les redevances) et d'équipement. Celles-ci sont liées à des travaux de remise en état des locaux restitués fin 2015, à la vétusté du matériel tombé en panne en cours d'année et qu'il a fallu réparer ou remplacer.

Les dépenses de formation ont également augmenté par rapport à 2015 du fait d'un changement de comptabilisation de ces dernières (précédemment comptabilisées dans la rubrique « Personnel »).

Les dépenses d'honoraires, hors intermédiation, ont légèrement progressé. Le renouvellement des accréditations en Russie et en Haïti a généré des coûts supplémentaires par rapport à 2015.

Enfin, les dépenses de déplacement et de réception ont augmentées en 2016, principalement en raison de l'augmentation des déplacements du CLE au Pérou, à lier à l'évolution positive du nombre d'adoptions dans ce pays, et en raison de la prise en charge d'autorités étrangères lors du séminaire de l'AFA.

2. Personnel

Les charges de personnel s'élèvent en 2016 à 1.744.037,39 Euros, contre 1.800.000 Euros inscrits au budget, soit un taux d'exécution de 97 %. En 2015, les charges de personnel étaient de 1.799.865,06 Euros et présentaient un taux d'exécution de 95 %.

Le non remplacement d'un assistant de gestion, le décalage dans la comptabilisation des salaires et charges de fin d'année du personnel russe et la faiblesse des contributions à l'ASPP (Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris) expliquent le taux d'exécution du budget « Personnel ».

Evolution des ETPT 2014 – 2016

	2014	2015	2016 (budget)	2016 (réalisé)
ETPT sous plafond	26,3	27,9	27,6	26,8
ETPT hors plafond	12,5	11,3	11,3	11,7
Total	38,8	39,2	38,9	38,5

a. Mouvements

Sur l'année 2016, l'AFA a comptabilisé 9 sorties (représentant 6,5 ETP) et 5 entrées (correspondant à 4,1 ETP).

Les principaux mouvements ont été les suivants :

- Responsable administratif et financier : départ de l'ancien titulaire du poste au 01 janvier 2016
- Assistant de gestion : le titulaire a démissionné le 11 mars 2016. Il n'a pas été remplacé et le poste est resté vacant jusqu'au 31 décembre 2016.

- Conseillère PIC en CUI-CAE : le contrat a pris fin le 31 mars 2016. Une nouvelle conseillère a été embauchée sur le même type de contrat le 07 mars 2016.
- Conseiller PIC : une titulaire n'a pas souhaité renouveler son contrat à l'issue de ce dernier le 31 juillet 2016. Elle a été remplacée dès le 01 août 2016.
- Rédacteur pôle Amérique : une titulaire a démissionné au 30 avril 2016. Elle a été remplacée à partir du 22 août 2016.
- En vue de renforcer le pôle Amérique, une assistante a été embauchée en CDD du 22 février au 21 août 2016.
- Correspondants locaux en Russie : deux coordonnateurs régionaux n'ont pas été renouvelés (au 28 février et au 31 août 2016) et un nouveau coordonnateur régional est entré en fonction le 01 mai 2016.
- Correspondant local en Haïti : Fin du contrat de l'assistant du CLE Haïti au 01 janvier 2017

b. Effectifs

En 2016, les autorisations d'emplois rémunérés par l'établissement s'élevaient à 49 : 31 sous plafond et 18 hors plafond (Correspondants Locaux à l'Etranger et Contrat Unique d'Insertion au siège).

Evolution des ETP 2014 – 2016 (au 31 décembre)				
	2014	2015	2016 (budget)	2016 (réalisé)
ETP sous plafond	27,4	28,5	27,6	26,5
ETP hors plafond	11,5	11,6	11,3	11,7
Total	38,9	40,1	38,9	38,2

Pour les ETP sous plafond, la différence en 2016 entre la prévision inscrite dans le BR 1 et le réalisé s'explique par le non remplacement d'un des deux assistants administratifs (+1), le renouvellement d'un contrat de vacation pour le pôle santé (+0.1) et par le passage d'un temps plein à un temps partiel dans le service Information Conseil (-0,2).

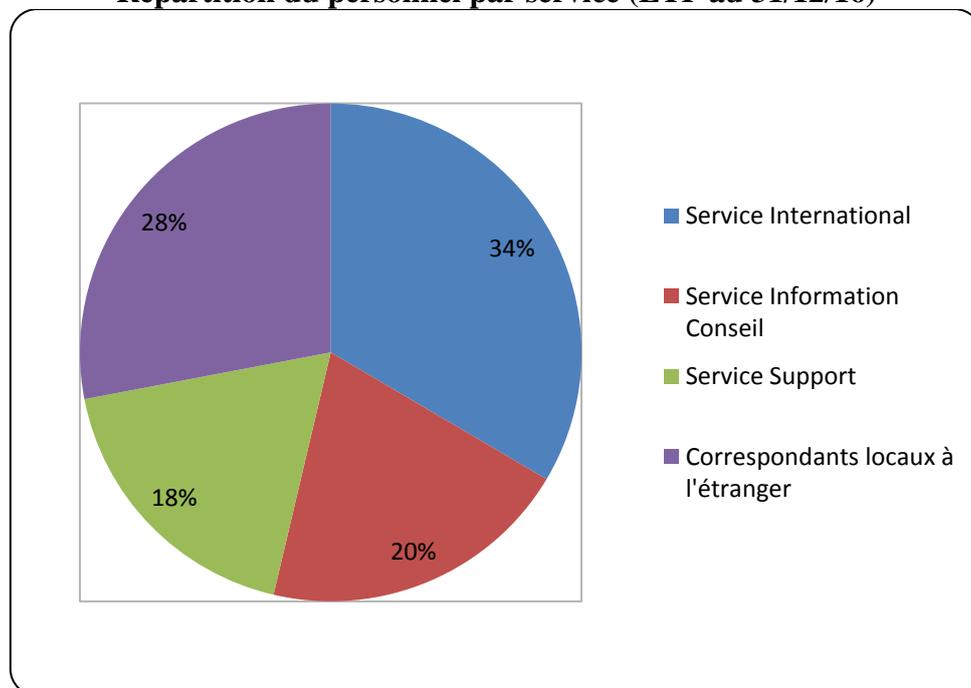
Pour les ETP hors plafond, la différence provient du non remplacement d'un correspondant régional en Russie (-0.1) et du passage à temps plein du CLE au Pérou (+0.5).

Au 31 décembre 2016, les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

- Siège : 32 personnes – 27,5 ETP (dont 1 hors plafond)
 - 2 mises à disposition du ministère de la Justice : la Directrice Générale et un agent du PIC ;

- 1 adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances) ;
 - 5 détachements : 4 fonctionnaires de la fonction publique d'Etat et un fonctionnaire de la fonction publique territoriale (5 ETP) ;
 - 9 agents dont les contrats de droit public sont à durée indéterminée (8,8 ETP) ;
 - 14 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée, dont un agent bénéficiant d'un Contrat Unique d'Insertion (13,6 ETP) ;
 - 1 agent vacataire (0,1 ETP).
- Correspondants locaux à l'étranger : 20 personnes – 10,7 ETP (hors plafond)
 - 2 agents au Vietnam (1.4 ETP) ;
 - 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP) ;
 - 11 agents en Russie (3.3 ETP ; soit la responsable de la représentation en Russie à Tioumen, son assistante, un correspondant à Saint-Pétersbourg et 8 coordonnateurs) ;
 - 2 agents en Colombie (1.5 ETP) ;
 - 1 agent en Haïti (1 ETP) ;
 - 1 agent à Madagascar (1 ETP) ;
 - 1 agent au Pérou (1 ETP) ;
 - 1 agent en Guinée Conakry (1 ETP).

Répartition du personnel par service (ETP au 31/12/16)



3. Investissement

Les dépenses d'investissement ont été de 25.274,76 Euros en 2016. Elles correspondent au renouvellement d'ordinateurs portables pour les CLE et au paiement du solde du logiciel comptable acquis en 2015. Le taux d'exécution s'élève à 42%.

Le taux d'exécution des dépenses en AE s'élève à 90% et celui des dépenses en CP à 89%.

Les dépenses en CP ont diminué de 4,5% entre 2015 et 2016 passant de 2.663.621,08 Euro à 2.542.699,55 Euros. Cette diminution s'explique comme suit :

- Diminution des dépenses de personnel : - 55.819,37 Euros
- Diminution des dépenses de fonctionnement : -80.131,08 Euros
- Augmentation des dépenses d'investissement : + 15.028,92 Euros

II. SUIVI DES DEPENSES PAR DESTINATION

Conformément aux nouvelles règles budgétaires des organismes publics (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit « décret GBCP), les dépenses sont présentées et suivies par destination.

Les outils permettant d'obtenir les données par zone géographique et par type d'activité avaient été dès 2015 adaptés et ont été améliorés début 2016. Cela a notamment permis une meilleure affectation des charges de personnel par zone géographique et par type d'activité.

Répartition des dépenses par destination et nature

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
International	819 365,41	253 168,52	0,00	1 072 533,93	42,2%
Information, conseil et accompagnement	476 819,13	90 063,41	0,00	566 882,54	22,3%
Support	447 852,85	430 762,27	25 274,76	903 889,88	35,5%
TOTAL	1 744 037,39	773 994,20	25 274,76	2 543 306,35	
%	68,6%	30,4%	1,0%		

Hormis les dépenses rattachées à l'information, au conseil et à l'accompagnement des familles, les autres catégories de dépenses diminuent. Les dépenses de support ne représentent plus que 35,5 % des dépenses en 2016 contre 40 % en 2015.

A. International

Cet axe regroupe les dépenses directement liées au suivi des dossiers et à l' «action adoption» par zone géographique.

Ces dépenses incluent notamment : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais afférents (électricité, eau, assurances, communication, entretien...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par le personnel du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions...), les frais d'intermédiation, de traduction, de transmission des dossiers et les salaires des personnels du service international : chef du service, rédacteurs, assistants, CLE.

Les dépenses sont soit directement rattachées à des pays, soit rattachées à des zones géographiques (notamment concernant les dépenses du personnel du siège : rédacteurs et assistants). Celles qui ne peuvent être directement rattachées à des pays ou des zones sont affectées à l'axe « International » : personnel : chef du service, coordinatrice du suivi post-adoption – fonctionnement : une partie des frais postaux, gratifications des stagiaires affectés au service, frais bancaires sur virements internationaux, formation du personnel...

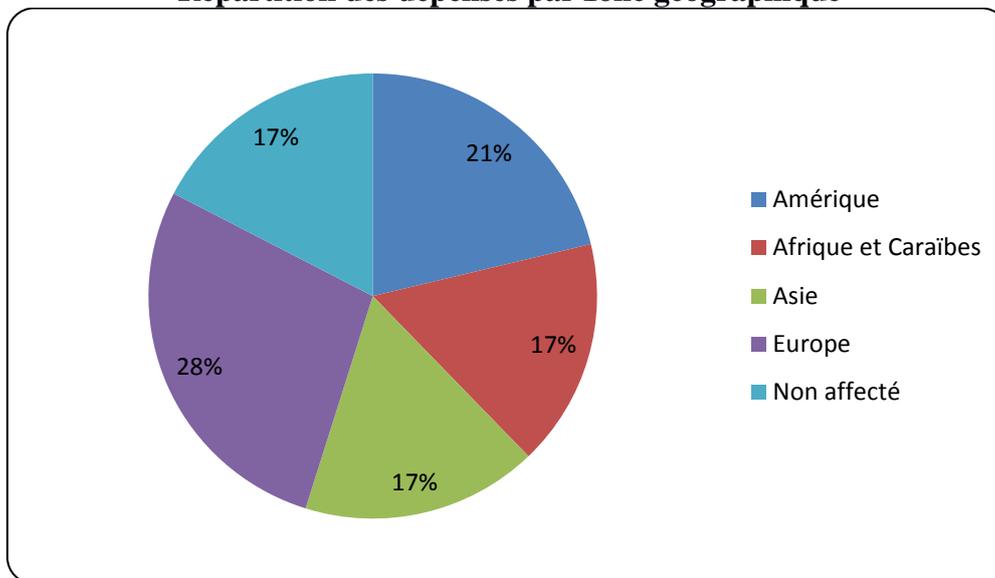
Répartition des dépenses « International » par nature et zone géographique

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
Amérique	193 904,81	33 871,78	0,00	227 776,59	21%
Afrique et Caraïbes	130 870,51	46 406,92	0,00	177 277,43	17%
Asie	135 006,36	47 829,09	0,00	182 835,45	17%
Europe	264 660,86	33 061,09	0,00	297 721,95	28%
Non affecté	94 922,87	91 999,64	0	186 922,51	17%
TOTAL	819 365,41	253 168,52	0,00	1 072 533,93	
%	76%	24%	0%		
TOTAL 2015	836 167,44	273 657,71	0,00	1 109 825,15	
<i>Evolution</i>	-2%	-7%		-3%	

Globalement, les dépenses « International » ont diminué entre 2015 et 2016 de 3,4 %.

Les dépenses non affectées ont diminué de 15,5 %, du fait principalement d'une meilleure répartition des coûts de personnel aux zones géographiques.

Répartition des dépenses par zone géographique



1. Amérique

Les dépenses affectées à cette zone sont de 227.776,59 Euros (21 % des dépenses « International »). L'AFA dispose de représentations dans deux pays de la zone, en Colombie et au Pérou. Les dépenses directes pour ces deux pays s'élèvent respectivement à 60.645,76 Euros et à 22.901,64 Euros en 2016.

Les dépenses sur cette zone ont augmenté en 2016, du fait notamment du développement de l'activité au Pérou, de l'ouverture de procédures d'adoption au Mexique (dépenses d'intermédiation) et de la réalisation d'une mission exploratoire au Brésil.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédactrices et une assistante au siège (3 ETP) et 3 CLE (2,5 ETP).

2. Europe

La part des dépenses dédiées à cette zone géographique représente 28% des dépenses « International » (297.721,95 Euros) et est restée stable par rapport à 2015 (299.877,32 Euro). Les dépenses directes de la Russie (110.551,40 Euros) ont diminué par rapport à 2015 de 11,4 %. Cette diminution s'explique en partie par la non transmission en 2016 des salaires et charges de fin d'année des CLE en Russie (paiement par régie et transmission des pièces en 2017).

Sont affectés à cette zone géographique 4 personnes au siège (4 ETP) et 11 personnes en Russie (3,3 ETP).

3. Asie

182.835,45 Euros ont été dépensés pour la zone « Asie » (17% des dépenses), soit une baisse de 6,3 %. L'AFA ne dispose dans la zone que d'une représentation au Vietnam (48.925,07 Euros de dépenses directes).

La diminution des dépenses pour cette zone tient principalement à la diminution des dépenses d'intermédiation et à l'évolution des adoptions dans cette zone. Pour rappel, ces dépenses donnent lieu à remboursement par les familles, notamment concernant la Chine et le Vietnam.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédacteurs au siège (2 ETP) et 2 CLE au Vietnam (1,4 ETP)

4. Afrique et Caraïbes

Les dépenses affectées à cette zone géographique sont de 177.277,43 Euros et représentent 17% des dépenses « International ».

L'AFA a des représentations, en Haïti (48.032,35 Euros), au Burkina Faso (12.843,74 Euros), à Madagascar (9.235,34 Euros) et en Guinée (3.183,00 Euros). Une mission exploratoire a par ailleurs été effectuée en Côte d'Ivoire en 2016.

Les dépenses sur cette zone ont diminué de 5,1 %, principalement en raison de la baisse des dépenses en Haïti (fin de contrat de l'assistant de la CLE au 01 janvier 2016, pas de mission dans le pays en 2016, plus de dépenses d'intermédiation...).

Deux rédacteurs au siège travaillent sur cette zone (2 ETP) et 4 CLE sur le terrain (3,5 ETP).

B. Information, conseil et accompagnement

Sont regroupés dans cet axe l'ensemble des dépenses relatives à la primo-information et à l'accompagnement en France des familles candidates à l'adoption.

Cela comprend les dépenses de communication, les dépenses liées au suivi des dossiers (principalement les coûts de maintenance et d'évolution de la base de données des candidats de l'AFA...) et les dépenses d'animation : formation des familles, formation et information du réseau (comprenant les rassemblements annuels des correspondants départementaux et des CLE et les déplacements en région des agents de l'AFA).

Le personnel affecté à ces missions est composé des agents du pôle Information et Conseil (5 agents dont une mise à disposition – 4 ETP), de ceux du pôle santé (3 agents dont un vacataire – 1,9 ETP), de la cheffe du service « Information et accompagnement » (0,8 ETP) et de la chargée de mission Communication (1 ETP).

Les dépenses de personnel représentent la principale masse des dépenses de cet axe (84%) en 2016 et ont augmenté de 9 % par rapport à 2015 (pas de vacance de poste en 2016, contrairement à 2015 et meilleure répartition des charges de personnel entre destinations).

Si les dépenses de fonctionnement du service information restent mesurées par rapport à l'ensemble des dépenses (11,6% du total), celles-ci ont néanmoins augmenté en 2016 (22%). Les principaux facteurs expliquant cette augmentation sont :

- L'invitation et la prise en charge d'autorités étrangères (Bulgarie, Colombie) lors du séminaire de l'AFA a augmenté le coût de l'événement par rapport à 2015.
- La remise à niveau du système de visioconférence pour les formations à distance a impliqué des coûts supplémentaires.
- Les membres de l'AFA ont été amenés à se déplacer en France plus souvent qu'en 2015, à l'invitation des conseils départementaux ou des associations de parents adoptants.

Répartition des dépenses par nature et par type

	Personnel	Fonctionnement	TOTAL	%
Information, conseil et accompagnement	476 819,13	90 063,41	566 882,54	
<i>dont Direction du service</i>	63 674,65		63 674,65	11,2%
<i>Information et conseil</i>	134 237,53		134 237,53	23,7%
<i>Accompagnement santé et psychologique</i>	170 932,62		170 932,62	30,2%
<i>Animation (information familles, déplacements, rassemblement)</i>		46 656,55	46 656,55	8,2%
<i>Communication</i>	107 974,33	12 845,87	120 820,20	2,3%
<i>Suivi dossiers (base de données...)</i>		30 560,99	30 560,99	5,4%
Total 2015	437 408,74	73 594,27		
Evolution 2015-2016	9%	22%		

C. Support

Conformément au nouveau cadre budgétaire et comptable, l'axe « Support » regroupe l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées directement et sans utilisation d'une clé de répartition sur les autres destinations.

Cela comprend les dépenses du personnel de direction (directrice mise à disposition par le ministère de la Justice), du service financier, administratif et logistique (7 agents – 7 ETP) et de l'Agence comptable (2 agents dont une adjonction de service, 1 ETP).

Concernant les dépenses de fonctionnement, sont passées en « Support » les dépenses de structure (location des bureaux du siège et frais afférents : charges locatives, électricité, assurance, réparations et maintenance...) et les dépenses de fonctionnement ne pouvant être directement imputées sur l'une des 2 destinations. Cela comprend différents types de dépenses : fournitures de bureau et petit équipement, maintenance du matériel, prestations informatiques, une partie des frais postaux et des frais de télécommunication...

Les dépenses de personnel comme celles de fonctionnement ont diminué de 14,9 % entre 2015 et 2016.

Pour les dépenses de personnel, cette baisse tient principalement au non remplacement, d'une part, du directeur adjoint dont le contrat s'était arrêté en 2015 et, d'autre part, d'un assistant de gestion démissionnaire en mars 2016.

Pour les dépenses de fonctionnement, la restitution d'une partie des locaux fin 2015 a permis une économie de l'ordre de 80.000 Euros. Les frais courants ont, par contre, légèrement augmenté, notamment les frais de maintenance du matériel et de petit équipement.

Les dépenses liées au siège de l'AFA représentent en 2016 70% des dépenses de fonctionnement de cet axe, comme en 2015 mais ne représentent plus que 38,7 % des dépenses totales de fonctionnement contre 43% en 2015.

III. SOUTENABILITE BUDGETAIRE

Fin 2016, l'AFA présente un résultat budgétaire déficitaire de 36.844,73 Euros contre 40.000 inscrit au budget rectificatif.

Le résultat patrimonial s'élève à – 59.097,30 euros. Le fond de roulement passe de 1.792.149,67 euros fin 2015 à 1.744.952,40 euros fin 2016 et le niveau de trésorerie s'élève à 1.753.218,48 euros au 31 décembre 2016 contre 1.747.836,90 euros un an auparavant.

Si les principaux indicateurs financiers se sont dégradés en 2016, l'AFA conserve néanmoins un niveau de trésorerie très confortable et un fond de roulement très élevé (il représente 64%

des dépenses prévues de l'Agence en 2017). Malgré le déficit, la situation financière de l'AFA reste saine.

L'inventaire de fin d'année a par ailleurs donné l'occasion de calculer et de comptabiliser les charges à payer et les restes à payer sur les engagements juridiques encore ouverts en fin d'année.

- Restes à payer sur les engagements juridiques passés en 2016 ou antérieurement (AE déjà consommés – CP à régler en 2017 et ultérieurement).
Ces derniers s'élèvent à 337.058,32 euros. Il s'agit principalement des restes à payer sur le bail du siège de l'AFA pour l'année 2017 (287.201,98 euros). La différence (49.856,34 euros) concerne des engagements pris en 2016 et non encore soldés au 31 décembre. Les plus importants engagements encore ouverts sont : maintenance de la base de données (17.651 euros), location des bureaux à Madagascar jusqu'en novembre 2017 (4.311 euros), location des bureaux au Vietnam jusqu'en juillet 2018 (10.633 euros), mise à disposition d'une personne en situation de handicap jusqu'en juin 2017 (8.792 euros).
- Charges à payer (factures concernant l'exercice 2016 mais reçues après le 31 décembre). on distingue celles ayant donné lieu à consommation d'AE dans l'année et celles qui consommeront des AE et des CP en 2017. Elles s'élèvent à 6.999,77 euros dont 65% concernent des engagements juridiques pris en 2016 ou antérieurement. S'ajoutent à cela des factures mandatées en 2016 mais qui seront payées en 2017. Le montant de ces dernières s'élève à 8.456,18 euros.

Les restes à payer et les charges à payer représentent 12-13% du budget 2017. La trésorerie actuellement disponible permet de couvrir ces dépenses.

	2013	2014	2015	2016 (BR n°01)	2016 (exécuté)
Résultat budgétaire	216 727	365 884	33 443	-40 000	-36 845
Résultat patrimonial	216 727	365 884	33 443	-50 000	-59 097
CAF / IAF	237 094	355 677	77 753	20 000	-21 923
Apport / prélèvement	188 637	341 884	67 509	-40 000	-47 197
Fond de roulement	1 382 758	1 724 642	1 792 150	1 752 150	1 744 952
Trésorerie	1 463 603	1 752 084	1 787 837	1 747 837	1 753 218